

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni au Foyer Omer Caron (en raison de la crise sanitaire), ce mardi 13 avril 2021 à 18h30, sous la présidence de Jean-François CARON, Maire

Etaient absents excusés et avaient donné procuration : Dominique DA SILVA – Manuella CAVACO – Hervé STOCKMAN – Patricia HOFFMANN – Mélanie RYCKEWART – Félix CAILLET

Après avoir désigné Delphine CROMBEKE, Secrétaire de Séance, et approuvé le compte-rendu de la séance du 22 Mars 2021, l'assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le point 13 « Adhésion RTES » est retiré de l'Ordre du Jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** des décisions prises par délégation dans le cadre de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - DEC 03/2021 : Contrat de location et de maintenance de la machine à affranchir le courrier postal avec la Société PITNEY BOWES
 - DEC 04/2021 : Avenant n°1 au marché de travaux d'entretien et de réparation de voiries
- **Adopte** le budget primitif 2021 du budget principal de la commune
- **Adopte** le budget primitif 2021 du budget annexe Lotissement Faidherbe de la commune
- **Adopte** le budget primitif 2021 du budget annexe Production Energie Photovoltaïque de la commune
- **Décide** d'octroyer au budget annexe « Lotissement Faidherbe » une subvention exceptionnelle de 5 euros
- **Décide** de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 (taxe foncière pour le bâti – taxe foncière pour le non bâti)

- **Décide** d'appliquer sur le territoire de la commune, à compter du 1er janvier 2022, la taxe locale sur la publicité extérieure

- **Décide** d'approuver les orientations de formations des élus de la commune

- **Décide** d'approuver l'attribution d'une indemnité pour frais de représentation à Monsieur le Maire

- **Décide** d'admettre en créances admises en non-valeur la somme de 2716,06 Euros correspondants aux titres que la Commune n'a pas la possibilité de recouvrer

- **Décide** l'affectation des dépenses reprises au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables

- **Décide** de signer un accord de coopération internationale avec la ville de Yaoundé 6 au Cameroun. Le projet visant à partager et à tester avec le Cameroun les méthodes loossoises de conduite du changement proposées par la ville. Il s'inscrit dans la démarche « Loos Ville Pilote du Développement Durable » et dans la logique démonstrateur ADEME. Ce projet est financé par l'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre d'un programme de Facilité de Financement des Collectivités Territoriales (FICOL)

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les subventions Fonds Publics et Territoires auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de l'action « Ateliers éducatifs » se déclinant en 2 axes : ateliers d'anglais et ateliers Montessori

- **Décide** d'attribuer au titre de l'exercice 2021 les subventions aux associations

- **Accepte** la modification du tableau des effectifs pour le bon fonctionnement des services

- **Décide** de ne pas s'opposer au transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

- **Emet** un avis favorable sur le projet de renouvellement de l'autorisation d'exploiter le système de traitement et régularisation du système de collecte de Mazingarbe

- **Informations et questions diverses**

- Motion portant sur l'avenir du site PSA Douvrin

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Loos-en-Gohelle, le 14 Avril 2021

Jean-François CARON,
Maire de Loos-en-Gohelle
Par délégation